

LA LOI NATURELLE

Dans le cadre de l'axe de recherche : " Philosophie, organisations, institutions "

JEUDI 2 JUIN

8h45 : Accueil, café

9h15 : Présentation des journées par Michel Boyancé,
Doyen émérite de l'IPC

9h30 : Michel Bastit - Le droit naturel chez Aristote

10h00 : Pierre-Louis Boyer - Animalité – humanité.
Nouveau défi du siècle à l'aune de la loi naturelle

10h30 : Questions

10h45 : Pause

11h15 : Antoine Ploux - La reconnaissance des droits
naturels procéduraux - L'exemple des fondements
naturels du procès équitable

11h45 : Bernard Guéry - Charles De Koninck et la loi
naturelle

12h15 : Questions

12h30 : Déjeuner

14h00 : Joël Hautebert - La loi naturelle au miroir de la
métaphore du corps (corps naturel - corps politique)

14h30 : Philippe Pichot-Bravard - L'autorité du droit
naturel au coeur du constitutionnalisme coutumier de
l'ancienne France

15h00 : Questions

15h15 : Pause

15h45 : Thibaud Collin - La loi naturelle aujourd'hui au
prisme de la sociologie critique

16h15 : Jean-Rémi Lanavère - Leo Strauss et la
dimension politique de la doctrine de la loi naturelle
chez Thomas d'Aquin

16h45 : Questions

17h00 : Fin

VENDREDI 3 JUIN

9h00 Accueil

9h15 : M. Boyancé - La loi naturelle,
comment est-elle connue ? Analyse
critique de certaines lectures de
Thomas d'Aquin

9h45 : Bernard Callebat - L'efficience
de la loi naturelle dans
l'ordonnancement canonique

10h15 : Questions

10h30 : Pause

10h45 : Eric Pomès - Retour du droit
naturel ou politisation du droit en
droit international ?

11h15 : Questions

11h45 : Conclusion des journées

12h15 : Fin

AVEC LE SOUTIEN DE